

Dossier: *formation* *professionnelle*

Nous avons publié dans le numéro 130 du bulletin d'informations en avant première de ce dossier le texte de Daniel Renoult, introductif à la journée de Nancy sur la formation moyenne, le 9 décembre 1985.

Il s'agissait au cours de cette journée d'étude de tirer les conséquences de la situation nouvelle issue de la décentralisation et de la réforme de l'E.N.S.B., d'étudier les expériences mises sur pied dans un certain nombre de régions et de réfléchir, dans le cadre d'ateliers de travail, à des propositions concrètes sur la formation moyenne. Les textes qui suivent apportent assurément des points de vue constructifs au débat en cours.

Quelques éléments pour un bilan

par Gérard THIRION - Inspecteur général des Bibliothèques

Un rapport, dont je suis le rédacteur, a été remis récemment sur la situation du CAFB et des centres régionaux de formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle je suis présent au débat d'aujourd'hui. Daniel Renoult a parfaitement posé toutes les questions qui sont à poser. Il est exact qu'il y a une crise des CRFP, crise qui a plusieurs raisons. Ce que je voudrais tout d'abord dire, c'est que les CRFP ont formé environ 10000 CAFB en 12 ans (les statistiques ne commen-

cent qu'en 1973). De même on a formé à peu près un millier de sous-bibliothécaires pendant la même période.

Les CRFP sont répartis sur tout le territoire national avec toutefois quelques exceptions: des régions qui n'ont pas ou n'ont plus de CRFP (Champagne, Centre et Corse). Cette distribution dans les régions donne un taux d'étudiants et un taux de réussite au CAFB qui est proportionnellement identique au nombre de bacheliers ou d'étudiants de la région, avec toutefois un recul pour la région Nord-Picardie.

Une deuxième observation: c'est l'ambiguïté du CAFB qui a été remise en lumière dans le rapport Seguin. En effet le CAFB concerne des gens qui ont une formation de niveau employé de bibliothèque et qui ont réussi à acquérir le CAFB (il y en a de nombreux), ceux qui ont une formation moyenne avec le bac ou bac + 2, et enfin il y a ceux qui ont un niveau de licence, maîtrise ou doctorat.

En ce qui concerne les débouchés, il est bien évident que la grosse majorité des CAFB a formé des sous-bibliothécaires territoriaux ou nationaux, voire ici ou là des spécialistes de la documentation dans d'autres types d'établissements. Mais le CAFB a aussi formé des bibliothécaires communaux dans la catégorie supérieure qui est assimilable au niveau de conservateur. D'où l'ambiguïté de ce CAFB.

Pour le réformer, il faut d'abord lui donner son objectif et j'avoue que même la commission Seguin s'est terminée sur des points d'interrogation. Elle n'a pas donné de propositions définitives et bien sûr je n'en donnerai pas moi-même.

Les expériences anciennes de Nancy, il y a plus de quinze ans, les expériences plus récentes dans les IUT de Grenoble et Dijon, dans les Universités parisiennes, sont extrêmement intéressantes et sont à suivre de très près et pourraient peut-être nous servir de modèle. On retrouve bien sûr dans le cadre des Universités l'ambiguïté des niveaux; pour la formation ce n'est pas grave, pour le diplôme cela pose des problèmes. Je pense, personnellement, qu'un diplôme national doit être gardé. Comment pourra-t-il être pensé? En université on n'échappera pas à un diplôme de fin de 1^{er} cycle, en conséquence il faut se situer dans le cadre d'une formation bac + 2, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur l'évolution des statuts des personnels. M. Chevènement a préconisé la formation en lycée de bacs professionnels avec une option Bibliothèque. Nouveau point d'interrogation.

D. Renoult a posé un certain nombre d'hypothèses de travail: rattachement aux Universités, c'est ma position personnelle, mais je ne peux pas dire que ce sera la seule position qui sera soumise à la discussion des commissions qui seront chargées de l'étudier. Par contre, je pense que l'on pourrait répondre, et ça me semble être l'idée de M. Varloot, à certaines questions que Daniel Renoult a posées. Bien sûr les collègues ne souhaitent pas se dessaisir de la formation; actuellement il y a des centaines de collègues qui participent à

la formation et la somme de temps consacré correspond à 80 - 85 équivalents/personnes. Donc la DBMIST et la DLL, dans un rapport de 7 à 3, collaborent de façon importante à la formation des professionnels. Il y a même un détournement des moyens des bibliothèques au profit de la formation. 13 millions ont été dépensés par les deux Directions pour la formation des professionnels, ce qui fait quand même environ 13 à 15000 F par CAFB délivré et 10000 F par étudiant formé.

Je me suis procuré les prix de revient d'un IUT, sur deux ans bien sûr: 25000 F par an. Il y a donc une différence de moyens entre un IUT et un CRFP. Ces moyens sont payés par l'Education nationale et non pas sur le budget des bibliothèques. L'idée que nous avons, ce serait un rattachement aux Universités avec la demande que le personnel y soit étroitement associé; on irait même jusqu'à demander que dans chaque centre universitaire il y ait un permanent détaché d'une bibliothèque pour, en quelque sorte, coordonner les études. Bien sûr il faudra faire appel aux collègues de la profession; dans le cadre d'un IUT, cela ne choquera personne car les 2/3 de la formation doivent être assurés par des professionnels.

Je n'ai pas d'idées préconçues sur les Associations régionales, je sais que de toute façon il faudra travailler avec les CFPC, devenus centres de formation, mais ceux-ci ne prendront que leurs paroissiens à leur charge. Nous avons

deux types de clients: nous avons tout d'abord les personnels tant des collectivités territoriales que des BU et assimilés, dont nous assurons une formation complémentaire; nous avons aussi une formation initiale importante qui s'adresse à des étudiants, même s'ils vont dans les collectivités territoriales et ils y vont de façon nombreuse. Le centre de formation aura du mal à les prendre à son compte, car la formation initiale est du ressort de l'Education nationale. Enfin, pour clore ma participation, je voudrais dire que j'ai étudié les débouchés. Dans une promotion moyenne d'environ 800 CAFB, 400 travaillent déjà en bibliothèque. Il y a neuf chances sur dix qu'ils y retournent, un certain nombre s'évanouissent dans la nature, un peu plus de 350 à 400 sont tous les ans à la recherche d'un travail. En 1982, 350 personnes ont été placées, mais la moyenne d'avant 1981 était d'un peu plus de 1000. Faut-il donc se baser sur la nécessité de 800 à 900 diplômés? J'émet quelques réserves, mais qui sont moins importantes que celles que j'aurais faites avant d'avoir rédigé ce rapport.

Maintenant il y a le problème de dispersion, je pense qu'en tout état de cause il faut faire une dispersion régionale de la formation car rien ne vaut une formation et des débouchés dans sa région.

Voilà en gros ce que je voulais dire. Bien sûr le rapport est plus complet, il est surtout descriptif, car il a voulu être une photographie de la situation actuelle.